

**Compte-rendu du conseil communautaire
du vendredi 24 avril 2009
à la mairie de Plestan**

PRESENTS :

AILLET Claudine, ALLEE Chantal, AUBREE Roger, BAZIN Stéphanie, BERNARD Vincent, BOILET Fabienne, BRIENS Alain, CARLO Jean-Pierre, DEJOUÉ Chantal, DELABARRE Marie-Odile, GESRET Michel, GILLET Jacky, HAMON Daniel, HERCOUET Christian, HOUEE Gérard, LEBRETON Chantal, LUCAS Roland, MEGRET Jean, MEMANTEAU Lucette, MOISAN Daniel, ROCHEFORT Michel, TARDIVEL Joël

INVITES :

DERVAULT Michèle, Ouest France ; HAVARD Louis, Le Petit Bleu ; MASSIE Francine, Télégramme.

EXCUSES :

Michel COMMAULT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Chantal DEJOUÉ

SERVICE ADMINISTRATIF :

Michel ETIENNE, Jocelyne RENAULT ;

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 27 mars 2009.

1) ECONOMIE

1-1) Prix de vente des terrains du Parc d'Activités du Carrefour du Penthièvre :

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le président présente à l'assemblée un plan de financement prospectif du Parc d'Activités du Carrefour du Penthièvre à Plestan.

Ce projet de moyen terme (de 10 à 15 ans) démontre qu'un prix de vente des terrains à 7 € (HT) le m² permet, compte tenu des aides publiques et des recettes fiscales générées de financer le projet.

En conséquence, il propose d'adopter ce tarif à compter de l'année 2009, qui correspond à la 2^{ème} tranche de parcelles à commercialiser.

Proposition :

- Fixer à 7 € HT le m² le prix de vente des terrains sur le Parc d'Activités du Carrefour du Penthièvre, ceci dès l'année 2009

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de fixer à 7 € HT le m² le prix de vente des terrains sur le Parc d'Activités du Carrefour du Penthièvre, ceci dès l'année 2009 par 21 voix pour et une abstention.

1-2) Demande de subvention d'Armor Burkina Faso

RAPPORT DU PRESIDENT

Cette association de Plénée-Jugon, présidée par Monsieur Louis QUINTIN a entrepris une action de solidarité avec la commune de Zamsé, au Burkina Faso.

A l'origine, l'association avait surtout pour objet d'aider l'Association des femmes pour le développement de Zamsé à produire le beurre de Karité, utilisé pour des produits cosmétiques.

L'an dernier, la CCAH a accompagné cette association à hauteur de 1 000 €.

Les projets de l'association pour 2009/2010 sont les suivants :

- Mise en place d'un verger pédagogique,
- Construction de 2 classes à l'école primaire de Zamsé.
- Poursuite de la mise en place de micro crédits

A cela s'ajoute :

- Les indemnités du correspondant Jules Zongo

- L'intendance (4 personnes au Burkina)
- Les frais généraux,

Ceci pour un budget global de 17 898,00 €.

Proposition :

- accompagner l'association à hauteur de 1 000 € comme l'an dernier.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accompagner l'association Armor Faso Karité à hauteur de 1 000 € comme l'an dernier.

2) DECHETS MENAGERS – DECHETERIE - SPANC

2-1) Service « déchets ménagers » - Admissions en non valeur

RAPPORT DU PRESIDENT

Malgré la mise en œuvre par la trésorerie de l'ensemble des procédures légales de recouvrement, un certain nombre de sommes relatives à la redevance n'ont pu être encaissées.

Les dettes pouvant faire l'objet d'une mise en non valeur sont les suivantes :

- les dettes inférieures à 30 €, après envoi d'un commandement de payer (seuil de reste dû pour un commandement : 5 €) ; et après opposition si le tiers détenteur est la MSA.
- les dettes comprises entre 30 et 50 € sous réserve d'un commandement envoyé et d'une opposition à tiers détenteur (OTD) infructueuse.

A noter que dans ces deux cas les sommes sont de toute façon inférieures au seuil de poursuite fixé à 50 € par le conseil communautaire le 18/06/04.

- les dettes comprises entre 50 et 130 € sous réserve d'un commandement envoyé, d'un OTD employeur infructueux et d'une saisie lancée inopérante.
- les dettes supérieures à 130 € sous réserve d'un commandement envoyé, d'un OTD employeur infructueux, d'un OTD bancaire négatif et d'une saisie lancée inopérante.

Le receveur communautaire, sur ces bases, demande donc à la communauté de communes d'inscrire 69 redevances en non valeur pour un montant de 5 862.86 €

Proposition :

- admettre en non valeur les redevances ci-dessus.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'admettre en non valeur les redevances ci-dessus.

**3) COMMISSION « EDUCATION CULTURE ENFANCE JEUNESSE SPORTS
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SERVICES AUX PERSONNES »**

3-1) Organisation du forum des associations : location d'un chapiteau

RAPPORT DU PRESIDENT

Cette année, le forum des associations aura lieu à PLEDELIAC, le samedi 5 septembre, en même temps et sur le même lieu que le comice agricole.

Afin d'héberger le forum, il est proposé de louer un chapiteau avec sol parquet d'une superficie d'environ 400 m².

Le bureau communautaire a émis un avis favorable.

Proposition :

- Louer un chapiteau avec sol parquet d'une superficie d'environ 400 m².

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de louer un chapiteau avec sol parquet d'une superficie d'environ 400 m² pour l'organisation du forum des associations.

3-2) Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale

RAPPORT DU PRESIDENT

En réunion du 21 septembre 2008, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, s'était prononcé pour la création d'un centre intercommunal d'action sociale.

Suite à cette décision, les communes adhérentes et les CCAS ont pris une délibération concordante concernant le transfert de compétence « Aide sociale à domicile comprenant la gestion et l'organisation du service d'auxiliaires de vie sociale et du service de soins à compter du 1^{er} janvier 2010 »

L'arrêté préfectoral en date du 24 Mars 2009, modifiant les statuts de la communauté de communes, prend acte de cette compétence nouvelle.

Considérant l'intérêt pour le territoire communautaire d'harmoniser, de mutualiser et de professionnaliser les services d'aide sociale à domicile dans le souci d'optimiser le service rendu à l'utilisateur, il est proposé de créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale à compter

du 1^{er} janvier 2010 dont le rôle sera d'assurer la gestion et l'organisation du service d'auxiliaires de vie sociale et du service de soins.

Pendant la période de mise en place du CIAS et jusqu'au 31 décembre 2009, le financement des dépenses y afférent sera assuré par la communauté de communes

Les communes et les CCAS conserveront la compétence aide sociale en dehors de celle précisée dans l'arrêté préfectoral du 24 Mars 2009.

Il est proposé que le CIAS ait son siège social « Manoir du Lou » à DOLO.

Le CIAS sera administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Président de la communauté de communes.

Il est proposé que le conseil d'administration soit composé, outre le Président, de 20 membres répartis en fonction de la population des communes adhérentes (4 membres pour les communes de 1000 habitants et plus, 2 membres pour les communes de moins de 1000 habitants).

Conformément au code de l'action sociale et de la famille, ces membres sont répartis en deux collèges :

- Pour le 1^{er} collège, 10 représentants de la communauté de communes, élus au scrutin majoritaire au vote à bulletin secret, parmi le conseil communautaire et par celui-ci.

- Pour le deuxième collège, 10 membres nommés par le Président de la Communauté de Communes par arrêté, parmi les personnes participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes considérées. Ces membres pourraient être des membres des CCAS.

Le bureau communautaire a émis un avis favorable et propose la liste suivante concernant les membres élus :

Plestan :	Claudine AILLET et Jean-Yves ROBERT
Plénée Jugon :	Michel COMMAULT et Fabienne BOILET
Dolo :	Gisèle LENOIR
Jugon-les-Lacs :	Gérard HOUÉE et Roger AUBREE
Tramain :	Chantal DEJOUÉ
Plédéliac :	Stéphanie BAZIN et Marie-Odile DELABARRE ;

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le rapport du Président et décide de nommer à bulletin secret les membres suivants pour siéger au conseil d'administration du CIAS :

Plestan :	Claudine AILLET (22 voix) et Jean-Yves ROBERT (21 voix)
Plénée Jugon :	Michel COMMAULT (22 voix) et Fabienne BOILET (22 voix)
Dolo :	Gisèle LENOIR (22 voix)
Jugon-les-Lacs :	Gérard HOUÉE (22 voix) et Roger AUBREE (22 voix)
Tramain :	Chantal DEJOUÉ (22 voix)
Plédéliac :	Stéphanie BAZIN (22 voix) et Marie-Odile DELABARRE (22 voix)

Stéphane HERCOUET a obtenu 1 voix

4) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

4-1) Création de deux postes d'attachés principaux

RAPPORT DU PRESIDENT

Michel ETIENNE et Jocelyne RENAULT sont actuellement titulaires du grade d'attaché territorial. Ils peuvent prétendre à un avancement au grade d'attaché principal.

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable à ces avancements de grade avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression des deux postes d'attachés
- Création de deux postes d'attachés principaux à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le bureau communautaire a émis un avis favorable.

Le montant du régime indemnitaire des deux agents est maintenu au montant actuel.

Propositions :

- Supprimer les deux postes d'attachés.
- Créer deux postes d'attachés principaux à compter du 1^{er} janvier 2009.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de

- Supprimer les deux postes d'attachés.
- Créer deux postes d'attachés principaux à compter du 1^{er} janvier 2009.

4-2) Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

RAPPORT DU PRESIDENT

Marie-Pierre HESRY est actuellement titulaire du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Elle peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable à cet avancement de grade avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Création du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le montant du régime indemnitaire de l'agent est maintenu au montant actuel.

Propositions :

- Supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe.
- Créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2009.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de

- Supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe.
- Créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2009.

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN BUREAU COMMUNAUTAIRE LE VENDREDI 10 avril 2009 DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS</p>
--

COMMISSION « AGRICULTURE ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE »

Proposition de délibération concernant la poursuite « Contrat de bassin versant du Gouëssant »

Suite à une concertation entre les agriculteurs du territoire et les collectivités concernées par le Gouëssant, il avait été décidé en 2006 de démarrer une opération Bassin Versant.

Dans la continuité du Contrat Restauration Entretien rivières de 2004/2008, notre Communauté de communes avec les autres communautés de Communes du Pays de Moncontour, de la Côte de Penthièvre et la commune d'Hillion avaient confié à ce titre, à Lamballe Communauté, la maîtrise d'ouvrage du diagnostic / prospective de l'ensemble du bassin versant du Gouëssant.

Ce diagnostic établi en concertation avec les acteurs de terrain a permis la définition d'un programme d'actions pluriannuel sur 5 ans.

Avec la mise en place de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, les collectivités ont une obligation de résultat vis-à-vis du retour au bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015. Il s'agit donc de développer une politique globale de reconquête de l'ensemble des masses d'eau : les rivières, la nappe d'eau souterraine et la masse d'eau de la Baie de Saint-Brieuc dont fait partie le bassin versant du Gouëssant.

Le 10 février dernier les représentants de Lamballe Communauté sont venus présenter à Dolo devant la Commission Agriculture, Environnement et Cadre de vie de la communauté le diagnostic ainsi que le programme d'actions pluriannuel sur la période 2009 /2013.

Désormais, il est nécessaire que chaque collectivité partenaire délibère sur la poursuite de l'opération bassin versant en confiant de nouveau la coordination générale à Lamballe Communauté et en l'autorisant à poursuivre l'instruction du dossier par les financeurs du programme d'actions au vu des montants prévisionnels envisagés sur la période de 5 ans.

Sur la durée du programme d'actions il est prévu pour notre communauté, en fonction d'une clef de répartition de 6,32%, une participation en 2009 de 3 785 €, en 2010 de 9 678 €, en 2011 de 11 116 €, en 2012 de 12 080 € et en 2013 de 13 158 € soit au total une dépense prévisionnelle de 49 818 € sur 5 ans.

Propositions :

Même si le Président s'interroge sur l'évolution importante des dépenses du programme d'actions :

- Valider le principe de la poursuite de l'opération « Contrat de Bassin versant du Gouessant » en confiant de nouveau la mission de coordination générale à Lamballe Communauté ainsi que la mise en œuvre des prochaines actions.
- Autoriser la poursuite de l'instruction du dossier par les financeurs du programme d'actions au vu des montants prévisionnels envisagés sur la période 2009/2013.

Décision :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire demande qu'un courrier soit adressé à Lamballe Communauté afin de leur demander des explications sur l'évolution des coûts et sur les actions envisagées avant de se prononcer.

Travaux dans les logements – Résidence d'Armor à TRAMAIN

Ces logements ont maintenant une douzaine d'années et nécessitent un « rafraîchissement ». Des travaux de réparation de fenêtres, de remplacement de sols plastifiés et de papiers peints sont notamment à envisager.

Des crédits en ce sens ont été inscrits au budget.

Proposition :

- Créer un groupe d'élus chargé d'aller constater les travaux à envisager afin d'établir un plan pluriannuel de ces travaux

Décision :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire désigne Michel GESRET, Joël TARDIVEL, Alain BRIENS, Michel COMMAULT et Daniel HAMON au groupe d'élus chargé de constater les travaux à envisager dans les logements de la résidence d'Armor à Tromain, et établir un plan pluriannuel de ces travaux.

Travaux de bitume – Parking Résidence d'Armor à TRAMAIN

La commune de TRAMAIN réalise actuellement des travaux d'aménagement dans la rue Anne de Bretagne notamment le long des places de stationnement et des emplacements des conteneurs de la résidence d'Armor.

Un devis a été établi par l'entreprise Eiffage qui réalise actuellement les travaux à TRAMAIN pour chiffrer le revêtement de la surface concernant la CCAH. Le devis s'élève à 724.84 € HT.

Décision du bureau :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire émet un avis favorable. Le bureau communautaire a également souhaité qu'il soit demandé :

- des devis pour la construction d'un abri en bois pour les conteneurs
- des devis auprès de la SARL CD Paysagistes et de Penthièvre action pour la remise en état du puits.

Parcours sportif - Site du Lou

Des travaux d'entretien au niveau du sol sont à envisager sur le parcours sportif autour de l'étang du Lou.

Des crédits en ce sens ont été prévus au budget 2009.

Proposition :

Demander à Hervé NOURRY de recenser et d'estimer les travaux à réaliser.

Décision :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire demande qu'Hervé NOURRY, responsable technique à la CCAH, prépare un dossier recensant et estimant les travaux à réaliser pour une prochaine réunion.

Demande de participation aux frais de fonctionnement du SAGE de la Baie de SAINT-BRIEUC

Depuis 2006, la commission locale de l'eau qui a en charge l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Baie de SAINT-BRIEUC, s'appuie pour son fonctionnement sur le syndicat mixte du Pays de ST BRIEUC.

Pour les exercices 2006, 2007 et 2008, le Syndicat Mixte a pris en charge la totalité des frais (42 630 € en 2008).

Le syndicat mixte souhaiterait maintenant que l'ensemble des collectivités incluses dans le SAGE apporte une contribution financière à ce budget.

Les contributions sont calculées selon les critères suivants :

- moitié au prorata de la superficie concernée par le SAGE
- moitié au prorata de la population municipale concernée par le SAGE.

Deux communes de la CCAH sont intégrées, pour tout ou partie, dans le périmètre du SAGE de la baie de Saint-Brieuc, PLESTAN (pour la totalité du territoire) et PLEDELIAC (pour 46% du territoire).

Sur la base des critères ci-dessus, sachant que le montant des frais en 2009 s'élève à 46 246 €, la participation de la CCAH serait de 1 433 €.

Propositions :

- accepter de participer aux frais de fonctionnement du SAGE de la baie de SAINT-BRIEUC sur la base des critères ci-dessus
- verser une participation de 1 433 € au titre de l'année 2009.

Décision :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire

- **accepte de participer aux frais de fonctionnement du SAGE de la baie de SAINT-BRIEUC sur la base des critères ci-dessus**
- **décide de verser une participation de 1 433 € au titre de l'année 2009.**

COMMISSION « DECHETS MENAGERS – SPANC »

Demande de recours gracieux de Mme X de X

Le bureau communautaire, en réunion du 1^{er} décembre 2008, avait décidé d'annuler les redevances OM de Mme X pour les années 1995, 1996, 1997 et 1998 sous réserve qu'elle paie les redevances des années 1999, 2000 et 2001.

Mme X n'ayant pas procédé au règlement des redevances précitées, l'annulation des redevances précédentes n'a donc pas eu lieu.

Mme X sollicite régulièrement le Président du CCAS de X pour que l'intégralité des redevances soit annulée.

Décision du bureau :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire reste sur sa position du 1^{er} décembre 2008 et décide proposer à Madame X un plan d'apurement pour les années 1999-2000-2001.

COMMISSION « EDUCATION CULTURE ENFANCE JEUNESSE SPORTS SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SERVICES AUX PERSONNES »

Demande de la Maison de la Pêche dans le cadre de la création d'un emploi associatif local

Depuis 1999, la Maison de la Pêche fonctionne avec la présence d'agents recrutés à l'origine sous le statut « emploi jeune ».

Actuellement, le poste du Directeur est entièrement financé par la fédération départementale de la pêche.

Un emploi associatif local a été créé en 2008 dans la continuité d'un emploi jeune arrivé à terme.

Deux agents bénéficient toujours de contrats « emplois jeunes » qui arrivent à terme en 2009 et 2010.

La Maison de la Pêche nous sollicite pour un soutien financier permettant la pérennisation du contrat arrivant à terme en 2009 sous la forme d'un emploi associatif local.

Proposition :

Conformément à notre engagement de pérenniser l'ensemble des postes sous contrat emplois jeunes créés au sein des associations communautaires, il est proposé :

- de financer ce poste à hauteur de 8 000 € par an,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à la création et au financement de cet emploi.

Décision :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire décide, conformément à notre engagement de pérenniser l'ensemble des postes sous contrat emplois jeunes créés au sein des associations communautaires :

- **de financer ce poste à hauteur de 8 000 € par an,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention relative à la création et au financement de cet emploi.**

Demande de subvention du collège de la Croix de Pierre

Le collège privé de la Croix de Pierre sollicite une subvention pour l'organisation d'un séjour Europe destiné à favoriser la découverte et l'ouverture culturelle.

L'itinéraire du séjour : **République Tchèque, Pologne, Allemagne, Belgique**

Période : **du 20 avril au 30 avril 2009**

Coût du séjour par élève : **444 €**

Nombre d'élèves de la CCAH : **25 élèves en classe de 3ème**

Le montant de la subvention selon nos critères

444 € / élèves x 20 % = 88.80 € (plafond 50 €)

50 € x 25 élèves = 1 250 €

Proposition :

Allouer au collège de la Croix de Pierre la subvention de 1 250 € pour l'organisation du séjour Europe

Décision :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire décide d'allouer au collège de la Croix de Pierre la subvention de 1 250 € pour l'organisation du séjour Europe

Demande de subvention du château de la Hunaudaye

L'association du château souhaite cet été proposer deux spectacles en rapport avec le thème de l'exposition « C'est quoi ce délire ! Le Moyen Age ne manque pas d'humour ».

Ces spectacles présentent deux classiques de la littérature médiévale entre poésie, impromptu théâtral et cinéma d'animation.

Ils s'adressent à un public familial et la tarification est très attractive.

Le coût de la programmation s'élève à 3 917 €

A ce titre, l'association du château de la Hunaudaye nous sollicite pour une subvention dans le cadre de notre soutien à l'organisation de manifestations à caractère culturel.

Rappel de nos règles : attribution d'une aide de 30% des dépenses directement liées au spectacle plafonnée à 1 470€.

Proposition :

- accorder une aide de 1 175 € à l'association pour l'organisation de ces spectacles.

Décision :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire décide d'octroyer une aide de 1 175 € à l'association du Château de la Hunaudaye pour l'organisation de ces spectacles.

Demande de subvention pour la 5ème édition du festival « premiers émois »

L'association « Théâtre en Rance » prépare actuellement la cinquième édition du festival « premiers émois » s'adressant aux tout-petits des 9 communautés de communes du Pays de DINAN.

Ce festival aura lieu début octobre 2009.

Comme l'an dernier, l'association propose deux possibilités aux communautés de communes :

- option 1 : présence sur le territoire de la communauté de communes d'un spectacle (3 représentations) avec une participation financière de 600 €
- option 2 : présence de deux spectacles (6 représentations) comme cela était le cas lors des trois premières éditions avec une participation financière de 1000 €.

Proposition :

- Faire le choix de l'option 2 qui permet aux tout-petits de bénéficier de 2 spectacles et 6 représentations comme par le passé et accorder la subvention sollicitée de 1 000 €.

Décision du bureau :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire décide de choisir l'option 2 qui permet aux tout-petits de bénéficier de 2 spectacles et 6 représentations comme par le passé et accorder une subvention de 1 000 €.

Centre d'accueil et de loisirs – tarifs

Afin de continuer de proposer aux familles et aux enfants des services et des prestations aux plus près de leurs attentes, il est proposé une harmonisation et une revalorisation des tarifs de 3% à compter des vacances d'été 2009 :

TARIFS CLSH MERCREDI	proposition de nouveaux tarifs jour avec hausse de 3%	tarifs jour appliqués aux enfants hors CCAH	TARIFS ÉTÉ			
prix du repas: 4,55 € soit 50% pour les familles	2,34 €	3,51 €				
journée entière avec repas	9,66 €	14,49 €		Tarifs + 3%		
demi-journée avec repas	6 €	9 €	CLSH ETE (3-5 ans)-CCAHA	64,31 €/sem (12.862€/jr)		
demi-journée sans repas	3,65 €	5,47 €	CLSH ETE (3-5 ans)- hors CCAH	96,46 €/sem (19.292€/jr)	Avec 1 nuit d'hébergement	Avec 2 nuits d'hébergement
			CLSH ETE (6-11 ans) CCAH	69,93 €/sem (13..986€/jr)	71,11 €	72,20 €
TARIFS CLSH PETITES VACANCES						
repas	2,34 €	3,51 €	CLSH ETE (6-11 ans) Hors CCAH	104,89 €/sem (20.978€/jr)	106,66 €	108,30 €
journée entière avec repas	9,66 €	14,49 €				
demi-journée avec repas	6 €	9 €	CLSH ETE mini-camp 11-17 ans CCAH- TARIF JOURNEE	15,16 €		
demi-journée sans repas	3,65 €	5,47 €				
demi-journée sans repas CAP SPORTS sans intervenant	3,65 €	5,47 €				
demi-journée sans repas CAP SPORTS avec intervenant	6,30 €	9,45 €	CLSH ETE mini-camp 11-17 ans Hors CCAH TARIF JOURNEE	22,74 €		
TARIFS TRAMAIN année						
demi journée sans intervenant ou déplacement	3,65 €	5,47 €				
demi journée intervenant ou déplacement	6,30 €	9,45 €				

Il a également été évoqué l'idée d'une réflexion sur une tarification tenant compte du revenu et peut-être de la composition des foyers (quotient familial, nombre d'enfants fréquentant le centre...)

Décision:

Après avoir délibéré, le bureau communautaire adopte les tarifs ci-dessus à compter des vacances d'été 2009.

RPAM : Enquête sur les espaces jeu auprès des assistants maternels et des parents de jeunes enfants

La fréquentation des espaces jeu ayant tendance à baisser légèrement, il est proposé de faire une enquête auprès des usagers du service (parents et assistants maternels) afin de tenter d'en analyser les raisons.

Décision du bureau :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire émet un avis favorable à cette enquête et demande qu'elle soit étendue à tous les parents ayant de jeunes enfants en prenant leur adresse dans les mairies du territoire.

Relais parents assistants maternels – Opération « rencontre avec les livres pour les tout-petits »

Il s'agit d'une opération menée par le RPAM, animée par Accès Armor.

Cette opération consiste à :

- organiser des animations livres dans le cadre des espaces jeux du RPAM.
- procéder à l'achat de livres pour alimenter des valises qui ensuite sont mises à disposition et circulent dans les bibliothèques du territoire.

Pour 2009, il est proposé de poursuivre les 8 animations livres réparties sur les espaces jeux de PLESTAN, PLENEE-JUGON et JUGON-LES-LACS et de procéder à l'acquisition de livres pour les tout-petits qui seront mis à la disposition des bibliothèques.

Le coût des animations est de 1 510 € pour les 8 séances et il est proposé de prévoir un montant de 1 000 € pour l'achat des livres.

Proposition :

- reconduire l'opération «rencontre avec les livres pour les tout-petits» au titre de l'année 2009

Décision :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire décide de reconduire l'opération « rencontre avec les livres pour les tout-petits » au titre de l'année 2009.

Remplacement des stores à la salle de musculation de PLEDELIAC

Un devis a été établi par l'Atelier Déco de DINAN pour remplacer les stores à lamelles à la salle de musculation de PLEDELIAC.

Le devis s'élève à 1 846.56 € H.T.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

Proposition :

- adopter le devis de l'Atelier Déco de DINAN pour un montant de 1 846.56 € H.T.

Décision :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire décide d'adopter le devis de l'Atelier Déco de DINAN pour un montant de 1 846.56 € H.T.

Demande de subvention pour le « Concours de Nouvelles » organisé par la bibliothèque de JUGON-LES-LACS

L'association Les amis de la bibliothèque de Jugon-les-Lacs a souhaité pour la première fois organiser un concours de nouvelles avec l'objectif que cet évènement s'inscrive dans le temps. A cet effet, l'association a demandé à Alain EMERY de parrainer cet évènement et de présider le jury.

Afin d'organiser ce concours l'association sollicite la CCAH à hauteur de 500 €. La commune de JUGON-les-LACS et le Conseil Général sont également sollicités.

Décision :

Le bureau communautaire décide d'allouer une subvention de 500 € à l'association Les amis de la bibliothèque de Jugon-les-Lacs pour l'organisation d'un concours de nouvelles.

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Remplacement au service de collecte des déchets ménagers

Monsieur X, actuellement demandeur d'emploi, effectue régulièrement des remplacements de chauffeur-rippeur au service de collecte des déchets ménagers (congs, maladie).

Jusqu'à présent, il est rémunéré au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, IB 297 IM 290.

Compte tenu que Monsieur X intervient régulièrement dans le service depuis quelques mois et qu'il donne entière satisfaction, Il est proposé de le rémunérer sur la base du 3^{ème} échelon du même grade, IB 299, IM 292.

Décision :

Après avoir délibéré, le bureau communautaire décide de rémunérer X sur la base du 3^{ème} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, IB 299, IM 292

Fait à Dolo, le 5 mai 2009

Le secrétaire de séance,
Chantal DEJOUE

Le président,
Jean MEGRET